

La conduite des engins



QUEL EST LE PROBLÈME ?

- Nous constatons de nombreux accidents liés à la conduite d'engins : collision avec les piétons, heurt entre deux engins, basculement, retournement...
- Les causes peuvent être liées à la taille de l'engin, au manque de visibilité, à la présence de nombreux salariés autour de l'engin, à l'état du terrain...



QUE FAIRE ?

- Utiliser un engin conforme,
- Faire contrôler périodiquement les engins par un organisme accrédité et les entretenir régulièrement : carnet d'entretien, essais périodiques des organes de sécurité...,
- S'assurer que l'engin dispose des principaux éléments de sécurité : structure de protection contre le retournement, système de visualisation (*caméra de recul*) et de signalisation en marche arrière, protection contre les chutes d'objets...,
- Organiser la circulation sur le chantier : homme trafic, plan de circulation, balisage...,
- S'assurer de l'aptitude médicale à la conduite d'engins avant de faire passer les CACES (*Certificat d'Aptitude à la Conduite en Sécurité*) à vos salariés et leur remettre une autorisation de conduite.

